

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240328-1002-02042024-AR
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

N/Réf. :24/AF/VB/CTT/BH/ASC

49

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DE JURY DES CONCOURS ORGANISÉS POUR LE RECRUTEMENT DE TECHNICIENS TERRITORIAUX - SESSION 2024

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L325-1 à L325-22, L325-26 à L325-31,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 09 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté n°281/23/AF/VB/CTT/BH/ED en date du 27 juillet 2023, portant ouverture de concours organisés pour le recrutement de techniciens territoriaux session 2024,

Vu l'arrêté n°3/24/AF/VB/CTT/BH/ED en date du 09 janvier 2024, nommant les correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours organisés pour le recrutement de techniciens territoriaux session 2024,

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240328-1002-02042024-AR
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Vu l'arrêté n°2024-GE23-22 de Monsieur Philippe RUTTEN, Directeur de la Délégation Grand Est du Centre National de la Fonction Publique Territoriale en date du 17 janvier 2024 portant désignation de Madame Dominique PORNET-RIVOIRE en qualité de représentante du Centre National de la Fonction Publique Territoriale dans les jurys des concours externe, interne et 3^{ème} concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel des concours et examens professionnels de catégorie B organisés en 2024, en date du 21 décembre 2023,

Vu la convention cadre pluriannuelle relative au fonctionnement des Centres de gestion de l'Interrégion Est dans le domaine des concours, des examens et de l'emploi pour les fonctionnaires de catégorie A et B entre les Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

Les personnes dont les noms suivent sont désignées pour remplir les fonctions de membres du jury des concours organisés pour le recrutement des techniciens session 2024 et elles sont réparties en trois collèges égaux :

LES ÉLUS LOCAUX :

Madame Nathalie DUCRET	Conseillère municipale Commune de Cuvry (57)
Madame Christelle LEHRY	Conseillère régionale Vice-Présidente de la commission environnement Région Grand Est
Madame Marie-Louise KUNTZ	Conseillère départementale 4 ^e Vice-Présidente déléguée à la Protection de l'Enfance, à la Famille et à la Prévention Spécialisée Département de la Moselle (57)
Monsieur Frédéric PERROLLAZ	Conseiller municipal Commune de PULNOY (54)

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240328-1002-02042024-AR
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

Monsieur Eric DESPRES	Technicien principal de 1 ^{re} classe Ingénieur Maîtrise d'ouvrage au sein du service voies publiques Eurométropole de Strasbourg (67)
Madame Anne-Virginie PIGEAU	Fonctionnaire territoriale désignée dans les conditions fixées par l'article 17 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 Technicien Technicienne service bâtiment Commune de Toul (54)
Madame Léa THIRIET	Ingénieur Responsable du service patrimoine bâti, éclairage public et vidéo-surveillance Commune de Montigny-Lès-Metz (57)
Madame Carine VUIDEL	Ingénieur principal Cheffe de service aménagement durable Région Grand Est (57)

LES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES :

Monsieur Serge BRUAND	Attaché hors-classe Directeur informatique Crédit municipal de Dijon (21)
Monsieur Patrick HENRY	Ingénieur Directeur des services techniques Commune de Blainville-sur-L'eau (54) <i>qui remplacera le Président dans le cas où celui-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.</i>
Madame Dominique PORNET-RIVOIRE	Représentante du CNFPT, désignée en application de l'article 42 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié Ingénieur en chef Ancienne directrice - INSET de Nancy (54)
Monsieur Sébastien VICECONTI	<i>Président du jury</i> Ingénieur Directeur des services techniques Commune de Rombas (57)

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240328-1002-02042024-AR
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

ARTICLE 2^{ÈME}

Les membres du jury désignés à l'article 1^{er} seront assistés par un examinateur complémentaire dans la spécialité MÉTIERS DU SPECTACLE :

Monsieur Jérémy LEDIG	Technicien principal de 2e classe Responsable des ateliers municipaux Commune de Toul (54)
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

ARTICLE 3^{ÈME} :

Les membres du jury seront indemnisés conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4^{ÈME}

Le Président du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par voie postale ou par l'application « *Télérecours citoyens* » accessible à partir du site **www.telerecours.fr**.

ARTICLE 5^{ÈME}

Le Directeur du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- publié au recueil des Actes Administratifs du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Ampliation de cet arrêté sera adressée à Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort.

Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 14 mars 2024

Pour le Président et par délégation
Le Directeur,




Alain FAIVRE

Bordereau de signature

[255766] - 2024-02-23 - ARRETE JURY
TECH - EAC - Concours et examens

Accusé de réception en préfecture
054-285400032-20240328-1002-02042024-AR
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception en préfecture : 02/04/2024

Signataire	Date	Annotation
Application webservice_multigest@eric.fr	28/03/2024	Action : Visa Le document "Parapheur du Directeur CDG_001.docx" du dossier GED "2024-02-23 - ARRETE JURY TECH - EAC - Concours et examens" a été soumis par FAIVRE Alain le 28/03/2024 14:04:54 pour une signature électronique.
Alain FAIVRE	28/03/2024	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Alain FAIVRE</u> (Directeur , CTRE DEP GESTION FONCTION PUB TERRITORIALE) , émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 28 mai 2021 à 14:22 au 27 mai 2024 à 14:22.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : CDG54 // Directeur